

Circulaire d'information

INFCIRC/826

8 novembre 2011

Distribution générale

Français

Original: anglais

Communication du 26 septembre 2011 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence concernant la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires (New York, 22 septembre 2011)

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une communication datée du 26 septembre 2011 à laquelle était jointe la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S.E. M. Ali Akbar Salehi, à la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenue à New York le 22 septembre 2011.

À la demande de la mission permanente, la déclaration est reproduite ci-après pour information.

République islamique d'Iran

Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de S.E. M. Ali Akbar Salehi,
Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran,
à la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires
(New York, 22 septembre 2011)

Messieurs les coprésidents,

Je remercie le Secrétaire général d'avoir convoqué cette réunion.

J'exprime à nouveau notre solidarité avec le Japon pour les pertes que ce pays a subies à la suite du tremblement de terre, du tsunami et de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima.

Je m'associe à la déclaration faite par le Ministre cubain des affaires étrangères au nom du Mouvement des non-alignés.

C'est un honneur pour moi, en tant que scientifique de formation et spécialiste du nucléaire et en tant qu'ancien chef de l'organisation de l'énergie nucléaire et actuel ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, d'intervenir devant les participants à cette réunion de haut niveau.

L'Iran, qui prévoit de produire 20 000 mégawatts d'électricité d'origine nucléaire au cours des 20 prochaines années, applique les normes de sûreté de l'AIEA et s'efforce constamment de promouvoir ses capacités nationales en matière de sûreté.

Nous avons lancé la procédure juridique interne d'adhésion à la Convention sur la sûreté nucléaire.

La centrale nucléaire iranienne de Bushehr est opérationnelle depuis peu. Nous avons et avons toujours eu pour priorité absolue d'y appliquer les normes de sûreté les plus rigoureuses.

Après avoir mené une enquête approfondie sur les mesures de sûreté appliquées par l'Iran, l'AIEA a certifié que la centrale de Bushehr disposait de normes de sûreté analogues à celles d'autres centrales nucléaires modernes avancées dans le monde.

Nous sommes extrêmement fiers et profondément honorés que toutes ces mesures, tout comme d'autres activités nucléaires de l'Iran, aient été mises en œuvre par de courageux jeunes scientifiques nucléaires iraniens.

Je saisis cette occasion pour saluer la mémoire des jeunes scientifiques qui sont tombés en martyrs lors de plusieurs tentatives terroristes planifiées et soutenues par des pays occidentaux et leurs satellites.

Même si le cœur de ces chers disparus a cessé de battre, le travail qu'ils ont entrepris, notamment dans le domaine de la sûreté nucléaire, ne s'est pas arrêté et ne s'arrêtera jamais, en dépit de tous les plans et complots diaboliques et des sanctions et autres mesures illégales.

Étant une source d'énergie propre, viable et respectueuse de l'environnement et du climat, l'énergie nucléaire ne cesse de gagner en importance dans le bouquet énergétique des pays.

Cette tendance met en relief deux points importants : premièrement, la réalisation du droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris de se doter d'un cycle du combustible nucléaire complet et de produire de l'électricité d'origine nucléaire ; et deuxièmement, la nécessité d'assurer l'application des normes de sûreté nucléaire les plus strictes à l'échelle mondiale.

Nous soulignons le rôle que jouent des échanges techniques et technologiques libres et ouverts entre les États pour renforcer la sûreté nucléaire dans le monde et leur contribution au développement et à l'utilisation sûrs de l'énergie nucléaire, y compris l'exploitation sûre des centrales nucléaires.

Nous exprimons notre grave préoccupation quant aux restrictions injustifiées qui sont toujours imposées aux exportations de certains articles vers des pays en développement et qui ont un effet négatif sur les capacités nationales de ces pays dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Comme l'a montré l'accident de Fukushima, toute défaillance de la sûreté nucléaire peut causer d'immenses dégâts sans qu'une véritable réparation soit possible. En conséquence, il ne devrait y avoir de restriction d'aucune sorte au transfert de technologies et à l'échange d'informations liées à la sûreté nucléaire.

À cet égard, nous demandons aux pays développés de prendre leurs propres responsabilités pour permettre aux pays en développement de bénéficier, sans discrimination et sans politisation, et dans toute la mesure possible, du transfert d'équipements et de matières nucléaires et d'informations scientifiques et techniques, y compris dans le domaine de la sûreté nucléaire.

De même, nous demandons à l'AIEA d'assumer sa responsabilité statutaire de coopérer pleinement avec les États Membres sur toutes les questions de sûreté nucléaire, notamment en facilitant l'accès, sans discrimination d'aucune sorte, aux meilleures technologies et compétences en matière de sûreté nucléaire disponibles au niveau mondial.

Nous rappelons par ailleurs le caractère technique de la sûreté et de la sécurité nucléaires et, tout en soulignant le rôle central et exclusif que joue l'AIEA dans ces domaines au sein du système des Nations Unies, nous insistons sur le fait que ces sujets techniques doivent être traités exclusivement par cette dernière. Nous lançons également un avertissement et un appel contre toute tentative d'empiéter sur le mandat, la compétence et le rôle central de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Ma délégation estime, à l'instar de la plupart des délégations, que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité nucléaires incombe en premier lieu à chaque État.

Tout en appuyant l'adoption de normes de sûreté nucléaire et en promouvant une culture de sûreté dans le monde entier, nous considérons que ces mesures ne doivent pas être utilisées comme un prétexte ou un moyen de pression pour violer, refuser ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je vous remercie, Messieurs les coprésidents.